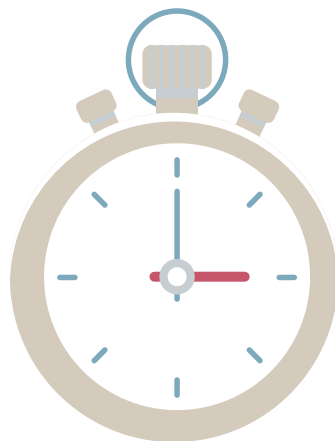


Responsable: Véronique Feyder
Laura Rota



Service Éducatif Fieldgen

TIME-OUT

QUAND UN ÉLÈVE EST-IL ENVOYÉ AU TO?

Lorsqu'un ou plusieurs élèves perturbent le cours au point qu'il n'est plus possible d'assurer un enseignement sans perturbation, un à trois élèves peuvent être envoyés au TO.

QUAND UN ÉLÈVE PEUT-IL SE RENDRE VOLONTAIREMENT AU TO?

S'il y a un conflit ou une autre escalade dans la classe qui empêche l'élève de rester assis tranquillement en classe, il peut venir volontairement au TO.

QUE SE PASSE-T-IL AU TO?

Un membre du personnel du TO discute avec l'élève sur la raison de sa venue.

Cette discussion doit aider l'élève à trouver des moyens de mieux réagir si une situation similaire se reproduit en classe.

QUE SE PASSE-T-IL APRÈS LE TO?

Après l'entretien avec l'élève, le membre du Time Out contacte l'enseignant.

En cas de récidive, les parents sont informés par le SEF.

Si l'élève vient plus de 3 fois au Time Out, d'autres mesures peuvent être prises par les enseignants et/ou la direction de l'école.



Cela ne s'applique pas si l'élève veut éviter un test, un exposé ou une révision de devoir ou autre. Si l'élève quitte la classe sans autorisation, il peut faire l'objet d'une sanction.



lundi - vendredi: 8.05-14.15 Uhr

Time Out : B442

Tél. : 499431 - 215 (Time-Out) & - 430 (SEF)

Email : timeout@epf.lu